



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

COUCHE-TARD FRACTIONNE SES ACTIONS DE CATÉGORIE A ET DE CATÉGORIE B

Laval (Québec) Canada – le 4 septembre 2019 — Alimentation Couche-Tard inc. (« Couche-Tard ») (TSX: ATD.A) (TSX: ATD.B) annonce que le conseil d'administration de Couche-Tard a approuvé le fractionnement de ses actions à vote multiple de catégorie A (symbole : ATD.A) (les « actions catégorie A ») et les actions à droit de vote subalterne de catégorie B (symbole : ATD.B) (les « actions catégorie B ») en circulation à raison de deux pour une (la « subdivision »). Couche-Tard confirme qu'elle a obtenu les autorisations réglementaires de la Bourse de Toronto (le « TSX ») pour la subdivision.

La date de référence sera le vendredi 20 septembre 2019, et la date de versement sera le vendredi 27 septembre 2019, date à laquelle l'agent de transfert de Couche-Tard, Société de fiducie AST (Canada) (« AST »), enverra aux actionnaires inscrits aux registres un certificat d'action physique représentant une action catégorie A et une action catégorie B, respectivement, pour chaque action catégorie A et chaque action catégorie B détenue à la date de référence. En outre, AST attribuera électroniquement le nombre approprié d'actions catégorie A et d'actions catégorie B à CDS & Co pour la distribution aux actionnaires non-inscrits.

Le TSX a décidé de mettre en œuvre la négociation d'effets payables relativement à la subdivision des actions catégorie A et des actions catégorie B. Un effet payable est un droit rattaché à des titres inscrits en bourse qui font l'objet d'un événement corporatif important, comme un fractionnement d'actions. Dans le cas présent, toute personne achetant une action catégorie A ou une action catégorie B durant la période commençant un jour de bourse avant la date de référence (soit le jeudi 19 septembre 2019) et se terminant à la date de versement (soit le vendredi 27 septembre 2019) inclusivement (la « période d'effets payables ») recevra un droit payable. Toutes les opérations exécutées au TSX durant la période d'effets payables seront identifiées afin de s'assurer que les acquéreurs reçoivent le droit d'effets payables.

Les actions catégorie A et les actions catégorie B seront négociées sur une base post-subdivision à compter du lundi 30 septembre 2019, date à laquelle les actions catégorie A et catégorie B cesseront d'avoir un droit d'effets payables rattaché.

La date de remboursement des effets payables sera le mardi 1 octobre 2019.

À compter de la date de référence (soit vendredi 20 septembre 2019) et suivant la subdivision, le dividende trimestriel, tel que pouvant être déclaré par le conseil d'administration, passera de 0,125 \$ à 0,0625 \$ par action pour chacune des actions catégorie A et des actions catégorie B.



À propos d'Alimentation Couche-Tard Inc.

Couche-Tard est le chef de file de l'industrie canadienne du commerce de l'accommodation. Aux États-Unis, elle est le plus important exploitant indépendant de magasins d'accommodation en fonction du nombre de magasins exploités par la société. En Europe, Couche-Tard est un chef de file du commerce de l'accommodation et du carburant pour le transport routier dans les pays scandinaves (Norvège, Suède et Danemark), dans les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) ainsi qu'en Irlande, et a une présence importante en Pologne.

Au 21 juillet 2019, le réseau de Couche-Tard comptait 9 792 magasins d'accommodation en Amérique du Nord, dont 8 565 offraient du carburant pour le transport routier. Son réseau nord-américain est constitué de 19 unités d'affaires, dont 15 aux États-Unis, couvrant 48 États, et 4 au Canada, qui couvrent les 10 provinces. Environ 109 000 personnes travaillent dans l'ensemble de son réseau et de ses centres de services en Amérique du Nord. De plus, par l'entremise de CrossAmerica Partners LP, Couche-Tard fournit du carburant pour le transport routier sous différentes bannières à plus de 1 300 sites aux États-Unis.

En Europe, Couche-Tard exploite un vaste réseau de vente au détail en Scandinavie, en Irlande, en Pologne, dans les pays baltes et en Russie par le biais de dix unités d'affaires. Au 21 juillet 2019, son réseau comptait 2 706 magasins, dont la majorité offre du carburant pour le transport routier et des produits d'accommodation alors que d'autres sont des stations de carburant automatisées sans employé, n'offrant que du carburant. Couche-Tard offre aussi d'autres produits, y compris du carburant pour le secteur de l'aviation et de l'énergie pour moteurs stationnaires. En incluant les employés travaillant dans les magasins franchisés portant ses bannières, quelque 24 000 personnes travaillent dans son réseau du commerce de l'accommodation, ses terminaux et ses centres de services en Europe.

Également, en vertu des contrats de licence, environ 2 250 magasins sont exploités sous la marque Circle K dans 16 autres pays et territoires (Arabie saoudite, Cambodge, Chine, Costa Rica, Égypte, Émirats arabes unis, Guam, Honduras, Hong Kong, Indonésie, Jamaïque, Macao, Mexique, Mongolie, Nouvelle-Zélande et Vietnam), ce qui porte à plus de 16 000 le nombre de magasins dans son réseau mondial.

Pour plus de renseignements sur Alimentation Couche-Tard inc. ou pour consulter ses états financiers consolidés trimestriels et le rapport de gestion, rendez-vous à l'adresse : <https://corpo.couche-tard.com>.

Personnes-ressources :

Relations investisseurs : Jean Marc Ayas, gestionnaire, Relations investisseurs
Tél. : 450-662-6632, poste 4619
relations.investisseurs@couche-tard.com

Relations médias : Marie-Noëlle Cano, directrice principale, Communications globales
Tél. : 450-662-6632, poste 6611



communication@couche-tard.com

Déclarations prospectives

Les déclarations contenues dans ce communiqué, qui décrivent les objectifs, les projections, les estimations, les attentes ou les prédictions de Couche-Tard, peuvent constituer des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « croire », « pouvoir », « devoir », « prévoir », « s'attendre à », « estimer », « présumer », ainsi que d'autres expressions apparentées. Couche-Tard tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, et que ses résultats ou les mesures qu'elle adopte pourraient différer considérablement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Parmi les facteurs importants pouvant entraîner une différence considérable entre les résultats réels de Couche-Tard et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives, mentionnons les effets de l'intégration d'entreprises acquises et la capacité de concrétiser les synergies projetées, les fluctuations des marges sur les ventes d'essence, la concurrence dans les secteurs de l'accommodation et du carburant, les variations de taux de change ainsi que d'autres risques décrits en détail de temps à autre dans les rapports déposés par Couche-Tard auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada. À moins qu'elle n'y soit tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, Couche-Tard nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Enfin, l'information prospective contenue dans ce document est basée sur l'information disponible en date de sa publication.